La Cour supérieure refuse d’autoriser un recours collectif contre un géant des meubles et électroménagers

1 décembre 2011

Le 23 septembre 2011, l’honorable Louis-Paul Cullen de la Cour supérieure a rendu un jugement rejetant une requête en autorisation d’exercer un recours collectif intentée par M. Kerfalla Toure (ci-après « Toure ») contre Brault et Martineau (ci-après « B & M »).

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.